

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 30 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 23 septembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER

NOMBRE DE MEMBRES

| | |
|-------------|----|
| En EXERCICE | 55 |
| PRÉSENTS | 45 |
| VOTANTS | 55 |

CONVOCAATION

| | |
|----------|--------------|
| Datée | Du 23/09//21 |
| Affichée | du 23/09/21 |

OBJET

ANRU :

Désamiantage/démolition de
l'ancienne résidence les
Sapinettes à L'Aigle –
Approbation du plan de
financement prévisionnel

Acte rendu exécutoire après
publication le 12 octobre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Madame Paule KLYMKO a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Eric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, François SAUNOIS, Jean-Luc BEUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maité GRANDCLÈRE, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

Pouvoirs : Didier PITOU a donné pouvoir à Jean SELLIER
Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Nadège TROUILLET
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN

Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Monsieur Le Président rappelle aux membres du Conseil que la première opération du programme de rénovation urbaine du quartier de La Madeleine, dans le cadre de l'ANRU, est la démolition de l'ancienne résidence autonomie Les Sapinettes.

Si le Conseil Communautaire avait approuvé le 15/10/2020, la convention ANRU et son bilan financier prévisionnel, il avait été convenu de présenter et de faire approuver par le conseil le contenu et le plan de financement de chaque sous-opération. Comme approuvé lors de la convention ANRU, et à travers la convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage (délibération du 15/10/2020), le coût net de l'opération (après subvention) est réparti à parts égales entre la CDC et la Ville de L'Aigle. Selon le bilan prévisionnel établi lors de la convention, le reste à charge pour les collectivités était de 268 485.74 €.

Le calendrier estimé de cette opération est le suivant :

- Novembre 2021 : préparation de chantier
- De décembre à fin juin 2021 : désamiantage et démolition

Au regard du coût de la démolition, en particulier le coût du désamiantage, la collectivité avait sollicité le fonds friches au mois de février dernier, et obtenu la somme de 198 902 € pour l'opération. Cette subvention vient s'ajouter à celle de l'ANRU d'un montant de 142 305 €.

Sur la base des éléments connus à ce jour, le plan de financement prévisionnel de l'opération présente l'équilibre suivant, avec un reste à charge de l'ordre de 75 K€ pour chaque collectivité, sachant que ce bilan intègre, par prudence environ 20 K€ HT d'aléas et révision de prix :

Acte rendu exécutoire après
publication le 12 octobre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



| DEPENSES | en € HT | en € TTC | Part Ville 50% | Part CdC 50% |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Etudes et diagnostics | 1 570,70 € | 1 884,84 € | 942,42 € | 942,42 € |
| Concessionnaires | 39 119,09 € | 46 942,91 € | 23 471,45 € | 23 471,45 € |
| Honoraires SPS | 1 120,50 € | 1 344,60 € | 672,30 € | 672,30 € |
| Honoraires MOE | 18 725,00 € | 22 470,00 € | 11 235,00 € | 11 235,00 € |
| Conduite d'opération | 18 365,29 € | 19 769,68 € | 9 884,84 € | 9 884,84 € |
| Marché de travaux | 394 700,00 € | 473 640,00 € | 236 820,00 € | 236 820,00 € |
| Aléas et révision de prix sur travaux (5%) | 19 735,00 € | 23 682,00 € | 11 841,00 € | 11 841,00 € |
| TOTAL dépenses | 493 335,58 € | 589 734,03 € | 294 867,02 € | 294 867,02 € |
| RECETTES | | | | |
| Subvention ANRU | 142 305,00 € | 142 305,00 € | 71 152,50 € | 71 152,50 € |
| Fonds Fiches (obtenu) | 198 902,00 € | 198 902,00 € | 99 451,00 € | 99 451,00 € |
| TOTAL subventions | 341 207,00 € | 341 207,00 € | 170 603,50 € | 170 603,50 € |
| FCTVA | | 94 879,21 € | 47 439,61 € | 47 439,61 € |
| TOTAL recettes | 341 207,00 € | 436 086,21 € | 218 043,11 € | 218 043,11 € |
| Autofinancement | 152 128,58 € | 153 647,82 € | 76 823,91 € | 76 823,91 € |

- Vu la délibération n° 2020-10-15-167 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020 approuvant la convention pluriannuelle de partenariat pour le projet de rénovation urbaine du Quartier de La Madeleine,
- Vu la délibération n° 2020-10-15-168 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020 approuvant la convention cadre entre la Communauté de Communes et la ville de L'Aigle pour la réalisation du programme de renouvellement urbain du Quartier de La Madeleine,
- Considérant le projet de désamiantage/démolition de l'ancienne résidence autonomie Les Sapinettes

Acte rendu exécutoire après
publication le 12 octobre 2021

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération de désamiantage/démolition de l'ancienne résidence autonomie Les Sapinettes dont le montant s'élève à 493 335.58 € HT soit 589 734.03 € TTC.

Le Président,
Jean SELLIER



VOTE : 40 POUR
2 CONTRE (Jean-Guy GRANDIN, Fabrice GLORIA)
13 ABSTENTIONS (François CARBONELL, Serge DELAVALLÉE, Jacky DE TAEVERNIER, Isabelle. DUVAL de LAGUIERCE, Franck GAULTIER, Hervé HAREL, François. HUREL, Gilbert MATELOT, Dominique NETZER, Philippe. RONDEL, Pascal SUARD, Philippe THOURET, Virginie VIOLET)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.